

13-02-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 13 FÉVRIER 2017 À, 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
La conseillère Françoise Geoffroy est absente.

050-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 9 et 23 janvier 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Information : Déclaration des intérêts pécuniaires de M^{me} Audrey Boisjoly complétée;
6. Procédures pour les ventes pour non-paiements de taxes;
7. Le Gala du Préfet, 11^e édition, le jeudi 27 avril prochain à Saint-Jean-de-Matha (130 \$ / billet);

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Nomination d'un capitaine au Service de sécurité incendie;
9. Inscription au congrès des chefs en sécurité incendie du Québec;
10. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport d'activités annuel de Saint-Félix;

VOIRIE

11. Travaux de bordures, pavage et éclairage sur la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette - Acceptation du cahier de charges n° TP-IN07.12-2017 : entrepreneur;
12. Réfection du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean – Paiement à Solmatech inc.;
13. Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt n° 307-2015 ayant pour objet de décréter une dépense pour le projet de prolongement de l'égout sanitaire, le remplacement de la conduite d'aqueduc et la réfection du chemin de Saint-Gabriel (1 229 440 \$);
14. Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt n° 328-2016 pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du rang Sainte-Marie et une partie du chemin de Saint-Jean, ainsi que la réfection du rang Sainte-Marie, incluant le réaménagement des intersections avec le rang Saint-Martin et le chemin de Saint-Jean (859 567 \$);
15. Partie du rang Sainte-Marie à fermer;

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Puits 12E – Mandat à la firme EXP - Assistance technique dans le but d'identifier les problématiques entourant la production de rapports avec « Dream Report » pour « Wonderware » (5500 \$ avant taxes + km);
17. Projet de développement - Étude hydraulique - Mandat à la firme GéniCité inc. (2 900 \$ avant taxes);

URBANISME

18. Adoption du Règl. n° 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 relatives au marché aux puces extérieur;
19. Adoption du Règl. n° 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village n° 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96 (haltes-répits et encan);
20. Demande de dérogation mineure n° 2016-017 (lot 5 358 381) : 3951, rang Saint-Martin
 - Autoriser l'implantation d'un bâtiment agricole accessoire (silo) érigé à 1,53 mètre de la ligne latérale gauche;
21. Demande de dérogation mineure n° 2017-001 (lot 359-103) : 5340, rue des Cèdres
 - Régulariser l'implantation de deux bâtiments accessoires localisés à 0,62 mètre (garage) et à 0,71 mètre (remise attenante au garage) de la ligne latérale gauche;
22. Projet de résolution dans le cadre du PPCMOI : 341-343, chemin de Joliette;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 050-2017

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23. Convention Développement de notre collection - Autorisation de signature par le directeur général;
24. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 – Autorisation au directeur du Service des loisirs par intérim à signer la convention d'aide financière;
25. Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2017;
26. Demande dans le cadre du programme Desjardins - Jeunes au travail (1 animateur);
27. Embauche des animateurs pour le camp de jour hivernal;
28. Benba Lanaudière – Cotisation annuelle (25 \$);
29. Club de baseball mineur Lanaudière Nord – Compensation municipale de 15 %;
30. Demande au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet soutien à l'accompagnement;
31. Achat d'un ensemble mobilier pour le Service des communications, des loisirs et de la culture;
32. Parc de planche à roulettes – Mandat à la firme Pluritec ingénieurs-conseils (2 900 \$ avant taxes);
33. Appui - Poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé!*;
34. Club de pétanque de Saint-Félix-de-Valois – Demande d'aide financière (assurance responsabilité);
35. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

051-2017

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 9 et 23 janvier 2017 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

052-2017

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 553 340,97 \$ (chèques n^{os} 25 708 à 25 866) et les salaires de 99 055,67 \$ du mois de janvier 2017 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

**Déclaration des intérêts
pécuniaires complétée**

Le maire informe les citoyens que la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Audrey Boisjoly a dûment été complétée et déposée.

053-2017

Vente pour non-paiement
de taxes - Procédures

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de :

Pour les comptes de taxes dus d'un an et plus :

1. transmettre au secrétaire-trésorier de la MRC de Matawinie une demande de recouvrement de l'impôt foncier par la vente d'immeuble pour les personnes qui n'ont pas pris entente avec la Municipalité, ou d'entreprendre toute autre procédure de recouvrement;
2. autoriser la greffière de la MRC de Matawinie, M^{me} Hélène Fortin, à se porter acquéreuse de l'immeuble, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, advenant le cas où aucune offre ne serait faite lors de la vente pour non-paiement de taxes ou si l'enchère n'est pas suffisante pour couvrir les taxes et les intérêts dus sur cet immeuble;
3. autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer les chèques et documents requis à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

054-2017

Gala du préfet
de la MRC de Matawinie

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Gala du Préfet 2017 qui aura lieu le 27 avril prochain au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, au profit de Centraide;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir le cabinet de campagne de Centraide pour la MRC de Matawinie dans sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion en posant un geste de solidarité envers les personnes les plus vulnérables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser une dépense de 260 \$ pour l'achat de deux billets afin de participer au Gala du Préfet au bénéfice de Centraide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

055-2017

Sécurité publique
- Capitaine

CONSIDÉRANT la résolution n° 041-2017 nommant M. Dominic Bibeau comme directeur adjoint du Service de la sécurité publique, laissant ainsi le poste de capitaine vacant;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 055-2017

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que M. Olivier Chambelin soit embauché à compter du 20 février 2017 à titre de capitaine du Service de sécurité incendie.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer un contrat de travail avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

056-2017

ACSIQ - Congrès 2017

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur de la Sécurité publique à assister au congrès 2017 de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ), devant se tenir à Québec, du 20 au 23 mai 2017;
2. que soient défrayés par la Municipalité les frais suivants, sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès;
 - b) hébergement;
 - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service incendie n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

057-2017

Schéma de couverture
de risques incendie
- Rapport annuel 2016

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets, soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois adopte le rapport d'activités annuel 2016 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

058-2017

Travaux de bordures, pavage et éclairage sur la rue Plouffe et section de la rue Bissonnette, projet Faubourg phase II
- Entrepreneur
- Cahier de charges et appel d'offres sur Seao

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN07.12-2017 pour les travaux de bordures, pavage et éclairage sur la rue Plouffe « C » et une section de la rue « Bissonnette » (entrepreneur);
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SEAO, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

059-2017

Rang Sainte-Marie et chemin de Saint-Jean
- Contrôle qualitatif
- Paiement Solmatech

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de payer à la firme Solmatech inc. la facture n° 106196 au montant de 3 555,00 \$ avant taxes pour avoir effectué le contrôle qualitatif dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

060-2017

Emprunt temporaire
- Règlement n° 307-2015
- 1 229 440 \$

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt n° 307-2015, au montant de 1 229 440 \$, a reçu toutes les approbations requises;

CONSIDÉRANT QU' un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées dans le cadre du projet de prolongement de l'égout sanitaire, du remplacement de la conduite d'aqueduc et de la réfection du chemin de Saint-Gabriel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'obtenir un emprunt temporaire permis par la loi, au taux préférentiel, auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

061-2017

Emprunt temporaire
- Règlement n° 328-2016
- 859 567 \$

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt n° 328-2016, au montant de 859 567 \$, a reçu toutes les approbations requises;

CONSIDÉRANT QU' un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées dans le cadre du projet pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du rang Sainte-Marie et une partie du chemin de Saint-Jean, ainsi que la réfection du rang Sainte-Marie, incluant le réaménagement des intersections avec le rang Saint-Martin et le chemin de Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'obtenir un emprunt temporaire permis par la loi, au taux préférentiel, auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

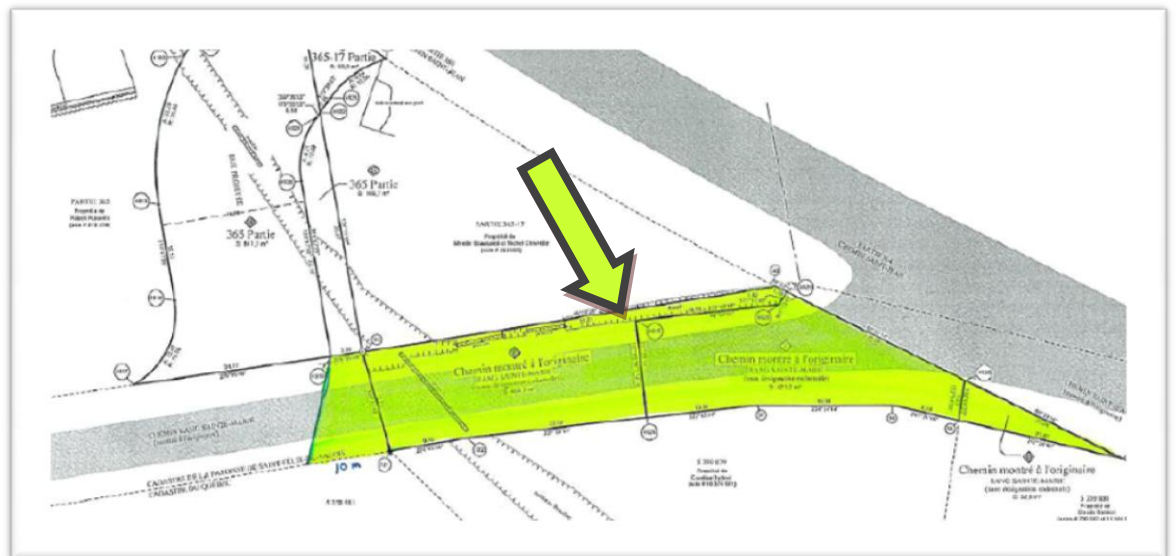
Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

062-2017

Rang Sainte-Marie
- Fermeture d'une partie

CONSIDÉRANT QU' une partie du rang Sainte-Marie a été relocalisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la fermeture définitive de l'ancienne partie du rang Sainte-Marie montrée ci-dessous;



EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

- de fermer à la circulation l'ancienne partie du rang Sainte-Marie donnant sur la route 131;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 062-2017

- d'autoriser le directeur du Service de travaux publics à installer la signalisation et l'équipement requis à cet effet;
- d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de cette fermeture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

063-2017

Puits 12E

- Mandat Services exp

- Assistance technique

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater la firme Les Services **exp** inc. à porter une assistance technique à la Municipalité dans le but d'identifier les problématiques entourant la production de rapports avec « Dream Report » pour « Wonderware ». Un budget de 5 500,00 \$ avant taxes est autorisé pour ce mandat, plus les frais de kilométrage et de repas, sur présentation de facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

064-2017

Projet de développement

- Étude hydraulique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un promoteur qui désire construire un développement à proximité du chemin de la Ligne-Frédéric, un peu au nord du Camping le Petit Bonheur;

CONSIDÉRANT QU' afin de pouvoir alimenter en eau potable ce nouveau développement, la Municipalité a besoin d'une étude hydraulique qui analyse la situation actuelle et qui présente des modifications requises au réseau d'aqueduc afin de desservir adéquatement ce développement, tout en assurant un service d'aqueduc adéquat pour les autres abonnés du réseau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. à effectuer une étude hydraulique du projet, pour un montant forfaitaire de 2 900,00 \$ avant taxes (dossier n° TP-IN09.31-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

065-2017

Adoption du

Règlement n° 338-2016

- Modif. dispositions spécifiques

du Règl. zonage 574-96,

marché aux puces extérieur

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 065-2017

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement numéro 338-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96 relatives au marché aux puces extérieur soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

066-2017

Adoption du
Règlement n° 339-2016
- Modif. dispositions spécifiques
du Règl. zonage 390-97 et du
Règl. zonage 574-96 pour
haltes-répits et encan

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que le Règlement numéro 339-2016 visant à modifier des dispositions spécifiques du Règlement de zonage Village numéro 390-97 et du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96 afin de permettre les haltes-répits sur l'ensemble du territoire de Saint-Félix-de-Valois et l'usage « encan » dans la zone Co5-1 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

067-2017

Dérogation mineure
n° 2016-017 :
3951, rang Saint-Martin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment agricole accessoire (silo) à l'intérieur de la marge latérale gauche du lot 5 358 381;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 004-CCU-2017) et d'autoriser l'implantation dudit bâtiment agricole accessoire (silo) à 1,50 mètre de la ligne latérale gauche du lot, telle qu'elle est montrée sur le plan d'implantation réalisé le 15 décembre 2016 par M. Daniel Dufresne, propriétaire du 3951, rang Saint-Martin. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 1111-26-0328.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

068-2017

Dérogation mineure
n° 2017-001 :
5340, rue des Cèdres

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin de régulariser l'implantation de deux bâtiments accessoires localisés à 0,62 mètre (garage) et à 0,71 mètre (remise attenante au garage) de la ligne latérale gauche en cour arrière sur le lot 359-103;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 005-CCU-2017) et de régulariser l'implantation des deux bâtiments accessoires à 0,62 mètre (garage) et à 0,71 mètre (remise attenante au garage) de la ligne latérale gauche en cour arrière, telle qu'elle est montrée sur le certificat de localisation réalisé le 16 mars 2007 par M. Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, dossier G-9945, minute 9439. Ce certificat est déposé au dossier matricule n° 0914-16-0746.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

069-2017

341-343, chemin de Joliette
- PPCMOI

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée sur le lot 5 358 733;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est possible dès maintenant et que la construction du bâtiment commercial devrait débuter en mai 2017;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans un ensemble commercial existant et que ses accès et ses espaces de stationnement sont gérés de façon commune;

CONSIDÉRANT QUE le design, la volumétrie, la densité et les aménagements du bâtiment commercial projeté s'intègrent avec ceux de l'épicerie existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet est compatible avec les usages offerts dans cet ensemble commercial;

CONSIDÉRANT QU' un aménagement paysager est prévu autour du bâtiment commercial projeté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 011-CCU-2017) et d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par le propriétaire, M. Jean-Pierre Boucher, et l'entrepreneur, M. Alain Malo, en date du 2 février 2017, accompagnés des plans de construction produits par M. Louis Morrissette, architecte, en date du 30 janvier 2017 (révision n° 3 – pour PPCMOI).

Le conseil municipal demande de maintenir un aménagement paysager incluant des arbres et des arbustes autour du bâtiment commercial projeté, selon les plans produits par monsieur Morrissette. Ces plans sont déposés au dossier matricule n° 1013-35-0977.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

070-2017

Biblio publ. autonomes
- Aide financière au
développement collections
- Signature de la convention
Développement de notre collection

CONSIDÉRANT la résolution n° 146-2016 mandatant le directeur général à produire une demande d'aide financière à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT l'annonce de la subvention accordée ainsi que la réception de la convention à intervenir entre la Municipalité et le Ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le document *Convention* déterminant les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention octroyée pour la réalisation du projet intitulé Développement de notre collection (réf. : demande d'aide financière n° 525883).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

071-2017

Relâche scolaire
et période estivale 2017
- Demande de subvention
- Signature de la convention

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire toujours participer au Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser M. Olivier Vachon, directeur du Service loisir et vie communautaire par intérim, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, la convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

072-2017

Fête nationale 2017
- Demande d'assistance
financière

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que M. Olivier Vachon, directeur Service loisir et vie communautaire par intérim, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

073-2017

Programme Desjardins
- Jeunes au travail

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser M. Olivier Vachon, directeur du Service loisir et vie communautaire par intérim, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Desjardins - Jeunes au travail 2017 pour embaucher un étudiant à titre d'animateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**074-2017**

Service loisir, culture
et vie communautaire
- Camp hivernal 2017
- Équipe d'animation

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'embaucher les animateurs pour les activités du camp de jour hivernal et le service de garde, selon le nombre d'inscriptions, en tenant compte de l'ordre de priorité suivant :

ORDRE	NOM	FONCTION	TAUX
1	Mélisène Fleury	Animatrice	12,00 \$ de l'heure
2	Jim Forget	Animateur	10,75 \$ de l'heure
3	Marie-Chantal Geoffroy	Animatrice	10,75 \$ de l'heure
4	Audrey Marquis	Animatrice	10,75 \$ de l'heure
5	Christine Ducharme	Animatrice	10,75 \$ de l'heure
6	Noémie Pellerin	Animatrice	10,75 \$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

075-2017

Association Benba
Lanaudière
- Adhésion 2017

* Messieurs les conseillers Sylvain Trudel et Marcel Dubeau déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison du fait qu'ils font partie de l'organisme Saint-Félix Cœurs Solidaires. Ils s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est invitée à renouveler son adhésion à l'Association Benba Lanaudière qui signifie « La grande entente de Lanaudière »;

CONSIDÉRANT QUE Benba Lanaudière regroupe tous les organismes de la région de Lanaudière soutenus par leur municipalité et engagés dans un partenariat villageois ou communal auprès des populations du Mali;

CONSIDÉRANT QUE Benba Lanaudière a pour mission de promouvoir l'émergence des partenariats entre villages et municipalités, favoriser l'échange et l'entraide entre ses membres et les soutenir dans la réalisation de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser une dépense de 25 \$ pour permettre à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois de renouveler son adhésion à Benba Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

076-2017

Club de baseball mineur
Lanaudière Nord
- Contribution municipale

CONSIDÉRANT QU' une entente pour le baseball est signée avec le Club de baseball mineur Lanaudière Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à une participation municipale couvrant une partie des frais d'inscription;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'allouer un montant équivalent à 15 % de la somme totale à déboursier pour chaque enfant inscrit demeurant à Saint-Félix-de-Valois, le tout payable au Club de baseball mineur Lanaudière Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

077-2017

Prog. d'ass. financière au
loisir pers. handicapées,
volet soutien à
l'accompagnement

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que M. Olivier Vachon, directeur du Service loisir et vie communautaire par intérim, soit autorisé à présenter une demande dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet soutien à l'accompagnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**078-2017**

Service des communications,
des loisirs et de la culture
- Achat de mobilier

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser l'achat du mobilier suivant auprès de Bureau Plus Lanaudière Laurentides selon les soumissions de février 2017 (extrait) :

Skus	Description	Qt.	Prix	Sous-total
BURODESIGN	ENSEMBLE MOBILIER MÉLAMINE 1" TABLE EN P 30X36X78 AVEC PIED NOIR ET MODESTIE RETOUR DE 30 X 54 AVEC CAISSON 2 TIROIRS ET 1 FILIÈRE VOIR PLAN 11609A COULEUR ANTHRACITE OU AUTRE LIVRAISON ET INSTALLATION INCLUSES	1	1 089,93 \$	1 089,93 \$
BuroDesign	Armoire de rangement avec tablettes et Filière	1	812,96 \$	812,96 \$

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

079-2017

Parc de planche à roulettes
- Mandat à Pluritec

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater la firme Pluritec ingénieurs-conseils à réaliser les sections de devis pertinentes concernant la structure de béton armé ainsi qu'en électricité pour le futur projet de construction, en formule clé en main, d'un parc de planche à roulettes au parc Pierre-Dalcourt (dossier n°LOEQ01.01-2017), selon des honoraires professionnels de 2 900,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

080-2017

Regroupement pour un
Québec en santé! - Appui

CONSIDÉRANT QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont, entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. À cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Une copie de la présente résolution sera acheminée au député de notre circonscription, M. André Villeneuve, au ministre des Finances, M. Carlos Leitão, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, et au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

081-2017

Club de pétanque
de Saint-Félix-de-Valois
- Aide financière

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'accorder une aide financière de 700,00 \$ au Club de pétanque de Saint-Félix-de-Valois afin de couvrir le coût de l'assurance responsabilité pour deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

082-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 58, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».